

# Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal

## **☒ LES OBJECTIFS**

La Communauté d'Agglomération de Guingamp-Paimpol Armor-Argoat Agglomération a été créée le 1er janvier 2017. Elle est issue de la fusion des communautés de communes de Guingamp Communauté, Pontrieux Communauté, du Pays de Bégard, de Bourbriac, du Pays de Belle-Isle-en-Terre, de Callac-Argoat et de Paimpol-Goëlo.

Le 26 septembre 2017, le Conseil d'Agglomération de Guingamp-Paimpol Armor-Argoat Agglomération a décidé de lancer son Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi). Cet outil permet d'établir un projet commun et cohérent à tout le territoire. Il s'agit à la fois de répondre à des besoins de production de logements, d'établir des conditions favorables au dynamisme des activités économiques, agricoles et touristiques, de réfléchir aux mobilités ou encore de préserver le cadre de vie pour les habitants présents et à venir.

Le PLUi agit sur tout le périmètre de Guingamp-Paimpol Armor-Argoat Agglomération, qu'il s'agisse du littoral comme de l'arrière-pays, en milieu rural ou bien urbain. Doté d'une vision prospective sur 10 ans, ce document est aussi capable d'évoluer et de s'adapter aux besoins du territoire.

## **☒ LES ÉTAPES**

Afin de répondre à tous les enjeux du territoire, le PLUi nécessite de longs mois de travail. Sa construction est le fruit d'études de terrain approfondies et d'une longue phase de concertation auprès du public.

### **⇒ PHASE 1 : L'évaluation du potentiel et des besoins du territoire**

Réalisation d'un diagnostic de territoire par un cabinet spécialisé, sur la base d'études de terrain et des documents d'urbanisme existants.

### **⇒ PHASE 2 : La construction du projet du PLUi**

Élaboration du projet par les élus locaux, en cohérence avec les éléments de diagnostic et les objectifs déterminés.

### **⇒ PHASE 3 : L'enquête publique**

Le public est invité à s'exprimer sur la base du projet proposé. Les observations sont recueillies par un/des commissaire(s) enquêteur(s) qui émettent) ensuite un avis indépendant et objectif sur le projet.

### **⇒ PHASE 4 : L'adoption du PLUi**

Le projet est finalisé puis adopté en Conseil d'Agglomération.

## **☒ LA CONCERTATION**

Tout au long du projet, Guingamp-Paimpol Armor-Argoat Agglomération et les communes membres mettront en place différents modes d'information et de concertation. Un dossier sur l'avancement du projet sera consultable au Service Urbanisme de la Communauté d'Agglomération, un registre d'observations sera mis à disposition dans chacune des mairies et au siège de la Communauté d'Agglomération aux heures et jours habituels d'ouverture et enfin, une adresse email a été spécifiquement créée ([plui@gp3a.bzh](mailto:plui@gp3a.bzh)) afin de recueillir vos observations.

\*\*\*\*\*

**Concernant Ploubazlanec**, le registre d'observations est d'ores et déjà à votre disposition en Mairie aux heures d'ouverture au public (du lundi au vendredi de 8 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 30 ainsi que le samedi matin de 8 h 00 à 12 h 00)

Vous pouvez également à partir de ce site, exprimer directement votre avis ou observations à l'adresse mail spécialement créée par la Communauté d'agglomération ([mettre lien de l'adresse plui@gp3a.bzh](mailto:plui@gp3a.bzh))

Pour tous renseignements ou explications complémentaires, vous pouvez joindre en Mairie de Ploubazlanec Mme Claudine GUÉDÉ, Directrice Générale des Services ou Mme Dominique CŒUR, Adjointe au Maire déléguée à l'Urbanisme à ses heures de permanence en Mairie le Jeudi de 10 h 00 à 12 h 00 ou sur rendez-vous (Téléphone Mairie : 02-96-55-80-36)

Par ailleurs, des informations sur l'avancement de ce dossier seront régulièrement communiquées en séance de conseil municipal dont les procès-verbaux sont consultables sur ce site.